

## ~ Nos TARIFS 2022-2023 ~

### ADHÉRER

#### ~ Adhésion annuelle ~

Adhésion obligatoire :	Annuelle
Par famille.....	30 €
Par famille avec élève de moins de 17 ans des 3 Bressieux uniquement..... (Saint-Siméon-de-Bressieux, Saint-Pierre-de-Bressieux et Bressieux).	15 €

### DÉCOUVRIR

#### ~ Éveil Musical / Enfants différents et Parcours découverte Instrumentale ~

Enfants :	Annuel
Éveil musical : Enfants de 4 à 5 ans, ¾ heure / semaine.....	180 €
Éveil musical : Enfants différents, ¾ heure / semaine (nous consulter).....	260 €
Parcours découverte Instrumentale : Enfants à partir de 6 ans, ¾ heure / semaine (par groupe de 5 maxi)...	260 €

### APPRENDRE

#### ~ Cours : Instruments et chant ~

Flûte traversière - Accordéon chromatique et diatonique - Piano - Violon - Guitare - Saxophone - Clarinette - Batterie  
Chant et Percussions africaines.

Enfants / adolescents de moins de 18 ans	Annuel
½ h / semaine (cours individuel).....	490 €
½ h / semaine (cours individuel + formation musicale, ¾ heure de cours par semaine en collectif).....	550 €
½ h / semaine (cours à 2 élèves ou 3 de même niveau sous réserve).....	270 €
¾ h / semaine (cours à 2 élèves de même niveau sous réserve).....	390 €
Adultes.	
½ h / semaine (cours individuel).....	540 €
¾ h / semaine (cours individuel).....	810 €
¾ h / semaine (cours à 2 élèves de même niveau sous réserve).....	395 €
Percussions africaines en collectif. ¼ heure x par le nombre d'élèves (mini 4 élèves)	280 €

Participation possible à un groupe (maxi 4 élèves par groupe, intégré au tarif et pris sur le temps des cours).

#### ~ Formation musicale et Harmonie ~

Enfants / adolescents de moins de 18 ans	Annuel
Formation musicale, ¾ heure de cours par semaine en collectif.....	100 €
Adultes.	
Formation musicale : débutant et Harmonie, improvisation. 1 heure par mois en collectif (mini 3 élèves).....	120 €

#### ~ Conditions générales de l'école de musique du F.L.J.E.P ~

Remise applicable hors formation musicale et adhésion

5 % pour 2 prestations au sein d'une même famille.

10 % à partir de 3 prestations au sein d'une même famille.

Le montant intégral des cours de l'année est à remettre lors de l'inscription.

Possibilité d'échelonner les paiements par chèques uniquement, jusqu'à 10 mensualités (à remettre lors de l'inscription).

Le paiement des cours est dû pour l'année, même en cas de désistement de l'élève.

Nous acceptons les « CARTES TATTOO » et « CHÈQUES VACANCES »

~ Tous les cours (hors vacances scolaires) ont lieu à l'école de musique de septembre à juin ~

Il est possible de s'inscrire en cours d'année (cours individuels uniquement).